

GUIDE DE L'USAGER

MÉMENTO
PRATIQUE

pour toutes les
démarches du
quotidien

Mairie
Hôtel de
Ville,
1 rue Gambetta.
86200 LOUDUN

Téléphone : 05.49.98.15.38
Télécopie : 05.49.98.12.88
Courriel : mairie@ville-loudun.fr
Site : www.ville-loudun.fr



LE MOT DU MAIRE

Avec les services de la Ville, nous avons conçu ce guide afin de venir en aide aux usagers. Nous avons également souhaité rendre plus lisible aux yeux des concitoyens, une organisation telle que la Mairie. Il s'agit de renseigner le plus précisément possible tout citoyen amené à accomplir au quotidien les démarches administratives ou courantes.

Ce guide de l'usager se veut thématique pour répondre aux questions les plus diverses : état civil, enfance, sports, emploi, aide sociale...

Autant de rubriques dans lesquelles vous trouverez les contacts au sein de la Mairie, mais aussi auprès d'autres organismes : administration publique, associations... (que ce soit à Loudun comme dans la région).

Entamer des formalités, se procurer les coordonnées d'un organisme de référence... voilà un des objectifs que nous nous sommes fixés lors de l'élaboration de ce mémento.

Nous tentons cette année l'expérience. L'an prochain, nous la reconduirons certainement. Afin de l'améliorer et toujours soucieux de rester à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Pour toutes les autres questions, les services de la Ville (ou d'autres organismes publics) demeurent à votre écoute.

Nous vous souhaitons une consultation pratique et aisée.

Jean TOURET
Maire de LOUDUN
Vice - Président du Conseil Général

SOMMAIRE

Accueil Population	—	p 4
État Civil	—	p 5
Social	—	p 6 - 8
Enseignement	—	p 9 - 10
Enfance / jeunesse	—	p 11 - 13
Internet		p 14
Tranquillité publique	—	p 15
Urbanisme	—	p 16
Voierie	—	p 17
Culture / Patrimoine	—	p 18 - 19
Loisirs	—	p 20 - 21
Les sports	—	p 22
Autres services	—	p 23 - 26

ACCUEIL POPULATION

MAIRIE

Tél : 05.49.98.15.38 - Fax : 05.49.98.12.88

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h 15

Vendredi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h



Courriel : mairie@ville-loudun.fr

Site : www.ville-loudun.fr

AU GUICHET UNIQUE

- Inscription en écoles maternelles et primaires publiques :
 - pré inscription obligatoire en Mairie avant les vacances de Pâques.
- Inscription en accueil périscolaire, en juin de chaque année.
- Inscription Centre de Loisirs 4 - 12 ans et 12 - 17 ans, lors de chaque période de vacances.
 - consultation possible du quotient familial pour connaître les tarifs dégressifs pour les Centres de Loisirs.
- Inscription restaurant scolaire, en juin de chaque année.
- Inscription Maison Petite Enfance

PERMANENCES EN MAIRIE

F.N.A.T.H. 3ème mardi de 10 à 12h.

A.V.A. Voir calendrier en Mairie.

C.I.C.A.S. Les 3 derniers mercredis 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16h. - 05.49.62.99.80

C.R.A.M.C.O. Tous les mercredis 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sur RV au 05.49.02.46.50.

PRO BTP 1er mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

CONCILIATEUR 1er mercredi de 13h30 à 16h30
06.86.25.86.85

AUTRES

- ⊗ Réservation des salles municipales.
- ⊗ Objets trouvés.
- ⊗ Horaires de bus, au départ de LOUDUN :
 - Craon, Saumur, Châtellerault, Poitiers. (contact : STAO - 05.49.02.23.23).
 - Chinon, Thouars. (contact : TER - SNCF INFO / RESA 3635).



ETAT CIVIL

DÉMARCHES COURANTES

- ☑ Carte d'identité : - Durée de validité : 10 ans
 - Gratuit
 - Délai d'obtention : variable (plus long au moment des vacances)
 - Présence obligatoire lors de la demande et lors du retrait de la carte.

- ☑ Passeport : - Coût et durée de validité :
 - pour adultes : 60 € timbres fiscaux (10 ans).
 - pour mineurs : 30 € timbres fiscaux (5 ans).
 - Délai d'obtention : variable



- ☑ Attestation de sortie de territoire.
- ☑ Demande de titre de séjour.
- ☑ Mariage : - dossier de constitution.
 - extrait d'acte de mariage ou livret de famille.
- ☑ Délivrance : - certificat de concubinage.
 - extrait de naissance.

- ☑ Inscription sur les listes électorales sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

- ☑ Recensement du Service National (jeunes âgés de 16 ans).



- ☑ Demande de visite médicale pour les permis A et B.

- ☑ Véhicule (achat - vente d'un véhicule d'occasion) :
 - formulaire de demande d'immatriculation.
 - certificat de cession.
 - demande certificat de non gage.

- ☑ Décès : - déclaration
 - achats ou renouvellement des concessions.
 - durée concession : 15 ans - 30 ans - 50 ans - ou perpétuelle.

- ☑ Certificat d'hérédité.

DIVERS

- ☑ Certificat de nationalité au Tribunal d'Instance.
- ☑ PACS : Tribunal d'Instance - 1er étage de la Mairie.

AIDE SOCIALE

Définition :

Soutien aux personnes qui en ont besoin.

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) délivre les dossiers d'aide sociale : aide aux handicapés, RMI (revenu minimum d'insertion).

A Loudun, le C.C.A.S. se trouve en Mairie.

Le C.C.A.S de LOUDUN, complète l'action de l'État et du Département en offrant des services complémentaires :

- Tarifs dégressifs des cantines
- Bons alimentaires (aide exceptionnelle)
- Local pour les personnes sans abri en collaboration avec la Croix Rouge.

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Pour bénéficier d'une chambre au FJT, il faut :

- avoir de 16 à 30 ans,
- justifier d'un emploi ou d'une formation rémunérée, ou être scolarisé,
- payer la caution du logement.
- remplir une demande d'admission. Cette demande est ensuite étudiée en commission. Après acceptation, le jeune signe un titre d'occupation.

Les jeunes peuvent bénéficier de l'APL.

Pièces à fournir : RIB, Revenus de l'année précédente, photo d'identité, photocopie d'une pièce d'identité.

Ce foyer Jeunes Travailleurs est géré par le C.C.A.S. de LOUDUN.

Ouvert toute l'année. Tel 05.49.98.12.34

AUTRES SERVICES

☑ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

10 Rue St Jean - 05.49.22.45.39
Tous les vendredis de 9h à 12h en accès libre.
De 13h30 à 16h, uniquement sur RDV pris par téléphone au 0820 25 86 10.



☑ **CPAM** - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
10 Rue St Jean - 05.49.22.45.39
Lundi, mardi et jeudi 9h - 12h et 13h30 - 16h

☑ **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE** -
Rue Gambetta - 05.49.98.56.32
Mardi, jeudi de 10h - 12h30 et 13h30 - 16h.

AIDE AUX PERSONNES

☆ **ADMR** - Aide à domicile en milieu rural - Rue de la Mairie
Aide aux personnes âgées 05.49.98.26.19
Aide aux familles 05.49.98.06.91

☆ **MULTI SERVICES LOUDUNAIS**
21 avenue de Ouagadougou
Tous services temporaires
05.49.98.80.90



☆ **VEUVES CIVILES**
Centre de promotion
1^{er} mardi de 14h30 à 16h30.
Bd du Maréchal Leclerc

☆ **FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES AGÉES VALIDES**
8 rue des Capucins - 05.49.98.07.21
Dossier d'inscription à retirer en Mairie.

☆ **CROIX ROUGE**
3 rue Urbain Chevreau - 05.49.98.60.94

☆ **RESTAURANT DU CŒUR**
Place de l'ancienne gare
05.49.98.06.28
Tous les lundis de 14h à 17h
de décembre à mars

☆ **BANQUE ALIMENTAIRE**
Place de l'ancienne gare
05.49.98.06.28
2^{ème} et 4^{ème} mardi
de 14h à 17h d'avril à novembre



☆ **SECOURS CATHOLIQUE**
4 bd du Maréchal Leclerc

☆ **SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**
Place de l'ancienne gare

LES PERMANENCES DE L'UTISS

(Unité Territoriale d'Intervention Sanitaire et Sociale)
Maison de la Solidarité - 14 Bd du 8 mai 1945 - 05.49.98.10.83



- ☆ **AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - ASE**
Mercredi matin. Permanence libre à l'UTISS.

- ☆ **ASSISTANTE SOCIALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**
2ème et 4ème lundi sur RV - 05.49.02.20.37.

- ☆ **PROTECTION MATERNELLE INFANTILE - PMI**
14 Bd du 8 mai 1945 - 05.49.98.10.83

- ☆ **UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES UDAF**
3ème mardi de 14 h à 16 h.

- ☆ **SERVICE PÉNITENCIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION SPIP**
2ème et 4ème mardi sur RV - 05.49.30.80.00 ou 02.

- ☆ **CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DE LA FEMME - CIDF - CHÂTELLERAULT**
Le jeudi matin sur RV - 05.49.93.57.67.

BON À SAVOIR

La scolarité d'un enfant est obligatoire à partir de 6 ans.

Comment inscrire son enfant à l'école maternelle ?

La pré inscription obligatoire est à faire en Mairie. Celle-ci commence en mars/avril. Un dossier est à remplir auquel il faut joindre :

- un justificatif de domicile des parents
- une copie du livret de famille ou l'extrait de naissance de l'enfant
- une copie du carnet de santé (pages vaccinations). Les vaccins obligatoires sont : antidiphthérique, antipoliomyélitique, antitétanique, et B.C.G.,sauf contre indications médicales.



Une commission d'inscription se réunit en avril - mai pour étudier la répartition des enfants dans les écoles.

Un courrier est ensuite adressé aux familles avec la démarche à suivre, dates d'inscriptions dans les écoles ou sur RDV (les mêmes justificatifs sont également demandés à l'école).

Pour tous changements d'écoles, un certificat de radiation est demandé.

Et à l'école primaire ?

Les enfants d'écoles primaires fréquentant pour la 1ère fois, une école publique de LOUDUN doivent également être pré inscrits en Mairie avant de se rendre dans l'école de leur choix.